

Juillet 2017



Le petit Frazéen

n° 20

B
u
l
l
e
t
i
n

M
u
n
i
c
i
p
a
l

 La Foussarde



Nous voici à mi-mandat après ces 3 premières années à votre écoute et au service du développement de la commune, et votre conseil municipal reste motivé et mobilisé.

La vie en milieu rural, qui a fait l'objet de tant de débats pendant ces mois d'élections, nous en connaissons aussi bien les atouts que les difficultés. Et les projets nous n'en manquons pas, qui deviennent petit à petit de belles réalisations.

Au mandat précédent, nous avons construit les bâtiments commerciaux (certains d'entre vous, arrivés depuis, l'ignorent peut-être mais le restaurant-épicerie et les chambres d'hôtes, à l'arrière, sont deux bâtiments neufs construits sur une parcelle communale vide !). Nous avons aussi procédé à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans le centre-bourg, et acheté la parcelle de terre qui longe le bief du lavoir, que nous avons rénové, pour réaliser la promenade du lavoir et ainsi relier par un cheminement bucolique le haut et le bas du village. Nous avons également installé les jeux pour enfants près de l'étang et procédé à de nombreux aménagements de confort (toilettes publiques, bancs, poubelles), créé le premier site internet de la commune, qui a bien évolué depuis, et mis en place les conditions d'amélioration des connexions internet.

Sans oublier les hameaux, dans lesquels nous étions intervenus pour améliorer la qualité de vie (installations d'évacuation des eaux de pluie, réfection de la voirie, nouvelle signalétique...).

Lors de ce deuxième mandat, notre projet « phare » c'était bien entendu la réfection de notre église, qu'il fallait absolument sauver. C'est chose faite mais il reste encore beaucoup à faire à l'intérieur pour l'embellir.

Nous avons également promis la réhabilitation de la salle des fêtes : elle a déjà bien changé, mais là encore ce n'est pas terminé.

Mais nous avons aussi d'autres projets : après avoir acheté les locaux de l'ancienne boulangerie, il va nous falloir penser à l'avenir de ce bâtiment et lancer les travaux. Et tant d'autres que vous découvrirez dans ces pages ou en venant assister aux conseils municipaux, dont nous vous rappelons qu'ils sont publics et toujours annoncés à l'avance sur notre site internet et en mairie.

Tout cela n'est possible qu'avec l'aide des partenaires qui s'engagent en attribuant les subventions nécessaires : dans nos différents bulletins, nous nous efforçons à la plus grande transparence afin que vous soyez en mesure d'apprécier à sa juste valeur ce travail de partenariat que nous avons développé. Au fil du temps, Frazé aura ainsi bénéficié de collaborations financières importantes, de l'ordre de 850 000 euros sur ces seules 3 premières années de mandat (2014-2017). Il s'agit d'argent public, bien sûr, mais qui sert l'économie du pays puisqu'il s'agit de dépenses d'investissement, ce qui contribue à l'emploi et à l'économie.

Les atouts, bien entendu c'est notre Patrimoine : exceptionnel, il rayonne sur l'ensemble du territoire et nous permet de bénéficier d'un cadre de vie que beaucoup nous envient. D'ailleurs il sera une fois de plus mis en valeur lors des prochaines fêtes du Patrimoine, les 16 et 17 septembre. Nous ouvrirons ces deux journées par une restitution de l'étude patrimoniale réalisée par Florent Maillard, du Parc naturel régional du Perche, à qui vous avez fait le meilleur accueil. Cet inventaire, voulu et financé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a en effet été confié au PNRP, et Florent nous fera l'honneur de nous présenter en images, commentaires et visites le résultat de ces investigations. De belles surprises en perspective !

Mais notre plus bel atout c'est l'énergie de Frazé, son pouvoir d'attraction et de séduction, qui nous vaut d'accueillir de plus en plus de jeunes, dont nos nouveaux commerçants.

La relève est assurée, Frazé va bien, et nous sommes tous à la fois les acteurs et les premiers bénéficiaires de ce que nous avons voulu ensemble et mis en place : la réussite de Frazé.

Brigitte Pistre

Les travaux réalisés ou en cours

➤ Restauration de l'église : 300 personnes fêtent la fin des travaux

L'église Notre-Dame de Frazé a connu son heure de gloire en ce 3 mars 2017. Au terme de deux années de travaux, l'édifice a reçu pas moins de 300 personnes venues fêter la fin du chantier de restauration en présence de Monseigneur Michel Pansard, Evêque de Chartres.

Après les discours et la cérémonie à l'intérieur de l'église, la bénédiction de l'édifice s'est déroulée sur le parvis, puisque la restauration portait sur les extérieurs.

Toutes les parties prenantes du projet étaient réunies : les entreprises, l'Architecte

des Monuments Historiques, l'assistante à maîtrise d'ouvrage, le coordonnateur sécurité protection santé, mais aussi l'ingénieur des Bâtiments de France, sans oublier l'ensemble des financeurs et bien sûr, les Frazéens. De nombreuses personnes natives de la commune ont également tenu à être présentes en cette journée si particulière. Tous les participants ont pu apprécier la présence de Stéphane Bern, venu en voisin et ami de notre commune.

Cette cérémonie a permis de saluer le remarquable travail mené, et de remercier à nouveau l'ensemble des partenaires financeurs ayant contribué au sauvetage de Notre-Dame de Frazé. Rappelons en effet que sur un montant total de 1 255 983 € de travaux, la commune a bénéficié de 770 386 € de subventions, ce qui représente plus de 61 %. S'y ajoutent les fonds récoltés par la Fondation du Patrimoine, dont la souscription aura permis de recueillir 40 000 € au profit de Notre-Dame de Frazé.

La Municipalité renouvelle ici ses remerciements aux agents communaux et aux fidèles bénévoles qui leur ont prêté main forte pour nettoyer, astiquer et fleurir notre église afin de lui redonner toute sa splendeur pour cette inauguration.



©Mairie de Frazé / I. Lavie



Photo de famille, avec de gauche à droite : Guillaume Trouvé (Architecte des Monuments Historiques, Luc Lamirault (Vice-Président du Conseil départemental), Sylvie Le Clech (Directrice Régionale des Affaires Culturelles), Stéphane Bern, Brigitte Pistre, Monseigneur Michel Pansard (Evêque de Chartres), Laure de la Raudière (Députée) et Albéric de Montgolfier (Sénateur et Président du Conseil départemental).

➤ Un éclairage public économe

Dans une optique de réduction de la consommation énergétique, la commune poursuit le remplacement des lampes d'éclairage public à mercure par des lampes à sodium moins énergivores. Ainsi cette année, une première phase de travaux a eu lieu fin mars pour remplacer une armoire de commandes rue de Vieuvicq et 16 foyers dans la résidence du Châtelier, rue des Châtelliers et rue des Essarts. Cette opération comporte aussi une dimension esthétique puisque les nouvelles lampes sont des lanternes de style, comme celles déjà mises en place dans le reste du bourg.

Coût : 14 528 € HT, financé avec la participation du Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) pour un montant de 2 680 € et du Conseil départemental (fonds départemental de péréquation) pour un montant de 6 036 €.

Une deuxième phase, prévue en septembre 2017, permettra de remplacer 6 foyers de style routier rue du 19 Mars 1962 (route du silo) pour un montant de 3 400 € HT, avec une participation de 1 200 € du SDE et de 840 € du Département.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

➤ Gestion différenciée des espaces publics : la commune poursuit son objectif zéro phyto

Depuis plusieurs années, notre commune s'inscrit dans une démarche de développement durable : plantation de vivaces dans tous les espaces verts, paillage, réduction des consommations d'eau, fauchage raisonné pour préserver la faune et la flore sur les chemins et jachères, etc.

Disposant de leur agrément « certiphyto » et d'un local aux normes, nos deux agents municipaux améliorent en permanence leurs pratiques phytosanitaires pour tendre vers l'objectif zéro phyto. Ainsi, la commune s'est engagée dans une démarche de gestion différenciée des espaces verts, qui passe par l'utilisation de petit matériel alternatif au désherbage chimique. Cependant, ce retour au travail manuel sur un territoire aussi étendu que Frazé devient rapidement fastidieux.



©M. Carillo

C'est pourquoi un plan de gestion différencié des espaces communaux est actuellement en cours d'élaboration avec l'appui technique des services du Département. Il devrait permettre de bénéficier de financements de l'Agence de l'Eau et du Conseil régional pour l'acquisition de matériel spécifique.

Par ailleurs, de nouveaux services se développent pour venir en aide aux communes qui ne disposent ni des moyens humains ni des moyens techniques pour assumer seules ces nouvelles obligations. Frazé a ainsi accueilli le 27 avril dernier une démonstration de matériel proposée par Anthony Furet en présence de 12 communes des environs.

➤ Voirie : La Mare des Joncs au programme 2017

Poursuivant son programme d'entretien du réseau viaire, la commune a prévu cette année la seconde phase de réfection de la voie communale de la Mare des Joncs. Ces travaux seront réalisés au cours de l'été dans le cadre de l'appel d'offres groupé de la Communauté de Communes Terres de Perche.

Coût estimatif des travaux : 3 668 € HT, avec une subvention de 1 100 € du Conseil départemental.

➤ La salle des fêtes relookée

Les travaux d'embellissement et d'amélioration fonctionnelle de la salle des fêtes se poursuivent. Après l'isolation du local de stockage du mobilier et le remplacement du chauffe-eau, la reprise de l'isolation extérieure et des peintures en 2016, la réfection du carrelage interrompue par le gel à l'automne dernier a été finalisée en ce printemps.

C'est donc dans une salle des fêtes relookée de l'extérieur que se succèdent chaque fin de semaine les mariages et autres rassemblements festifs.



➤ Ralentisseur : stop aux dégradations



Les abords du ralentisseur installé à l'entrée du bourg en venant de Chassant étaient régulièrement dégradés par des poids lourds qui roulaient sur les accotements.

Pour mettre un terme à cette pratique, les agents municipaux ont réalisé quelques aménagements en régie : mise en place de lisses en bois et végétalisation des abords. A la fois simples et dissuasives, ces dispositions devraient inciter au respect de la limitation de vitesse qui, rappelons-le, ne doit pas être perçue comme une contrainte, mais bel et bien comme une mesure de sécurité au profit de tous. Cette entrée du bourg est en effet très fréquentée, à la fois par les usagers de la place, mais aussi par les nombreux touristes qui admirent ici l'église et le château.

➤ L'aire des Manoirs du Perche entièrement reconstruite

Située à la limite Sud-Ouest de notre commune, l'aire de service de l'autoroute, appelée aire des Manoirs du Perche, paraît confidentielle pour nous Frazéens. Et pourtant, ce lieu qui accueille chaque jour des milliers de personnes vient d'être totalement remanié. Le bâtiment du pétrolier et celui qui abritait la boutique, le restaurant et le café ont été démolis et remplacés par un bâtiment unique qui désormais accueillera l'ensemble de ces services.

Au terme de plusieurs mois de travaux, le chantier s'achève juste avant les congés. Ces nouveaux locaux vont voir des flots d'estivants passer et s'arrêter le temps d'une pause. C'est donc pour contribuer à la promotion touristique de notre territoire que l'association Les Aires du Perche, en partenariat avec le Parc naturel régional du Perche, a profité de ces travaux pour créer un véritable espace d'information au sein de ce bâtiment. Situé en face des portes, le mur d'images de 2 m de hauteur ne peut passer inaperçu ! Ce visuel attire le regard et incite alors le public à consulter l'espace documentaire.



Un grand merci à Monsieur Pillaut, gérant de l'Autogrill, pour sa coopération dans la mise en valeur du Perche, et pour le don de tables en ciment qui vont être posées à l'étang et à la salle des fêtes !

➤ Nouveau à Frazé : une activité baby-gym

Une nouvelle activité a été inaugurée le 29 mars à la salle des fêtes de Frazé : la première séance de Baby Gym a accueilli une douzaine d'enfants de 2 à 6 ans, venus de Frazé ou d'ailleurs pour une heure et demie de gymnastique adaptée à leur âge. Les parents et grands-parents étaient aussi ravis que les enfants.

Suite à cette première expérience, coordonnée par Christian Met, il est prévu l'ouverture d'un cours régulier le mercredi à la salle des fêtes pour les petits (15 mois – 4 ans) et un autre pour les plus grands (4 ans- 8 ans).

Contact : fraze.gym.ffg@gmail.com



➤ Le vélo, c'est déco !

Courses cyclistes, rallyes d'automobiles anciennes, 100 km du Perche et autres randonnées pédestres, équestres ou encore VTT, notre commune accueille chaque année de nombreux rassemblements sportifs ou touristiques. Mais en cette année 2017, Frazé devrait connaître un pic de fréquentation début août. En effet, le Perche accueille la 79^{ème} semaine fédérale internationale de cyclotourisme du 30 juillet au 6 août. Des milliers de cyclotouristes français et étrangers sont attendus autour de Mortagne-au-Perche. Chaque jour, différents parcours leur seront proposés, dont un circuit qui les conduira jusqu'à Frazé le mercredi 2 août.



La Fédération Française de Cyclotourisme lance le défi aux 150 communes traversées par ces parcours d'être décorées. Frazé s'est donc parée aux couleurs du vélo et lance un appel à ses habitants pour décorer leurs maisons ou jardins. Un massif de fleurs, un ancien vélo décoré, nous comptons sur votre créativité et vous remercions par avance pour votre implication !

➤ Frazé est enfin (presque*) entièrement revenu dans le Perche !

Nous y tenions, c'est fait : suite aux bouleversements liés à la loi NOTRe (voir nos précédentes éditions) Frazé appartient désormais à une communauté de communes percheronne : son nom est « Terres de Perche » et elle est née de la fusion de la CDC du Perche Thironnais (10 communes autour de Thiron Gardais) et de la CDC des Portes du Perche (13 communes autour de La Loupe), agrandie à notre commune. Concrètement, qu'est-ce que cela change ?

- Au plan **scolaire**, peu de changements. Les enfants en primaire iront toujours à Chassant. Les parents qui le souhaitent peuvent envisager d'inscrire leur enfant ailleurs (Brou, Yèvres, Unverre, Luigny...), mais sans accord de dérogation de la part de la mairie de Frazé, les frais de scolarité devront être pris en charge par la municipalité de l'école concernée : attention donc de vous renseigner avant toute inscription en dehors de Chassant ! Les dérogations ne seront pas accordées systématiquement, l'école de Chassant étant l'établissement « officiel » pour Frazé, et assurant un enseignement de qualité dans une ambiance très agréable !
- Pour l'**eau**, rien de changé : à ce jour nous sommes toujours en syndicat avec Mottereau. Mais la loi NOTRe va modifier cela aussi dans les années à venir. A suivre, donc (pour mémoire, l'eau à Frazé est d'un prix très modeste au m³ comparé à celui pratiqué dans certains villages voisins où le service de l'eau est déjà privatisé).
- Pour l'**assainissement non collectif** (ANC): vous pourrez bénéficier des conseils d'un technicien spécialisé qui effectuera un diagnostic de votre installation et vous aidera à améliorer son fonctionnement. Il est également votre interlocuteur pour réaliser votre diagnostic assainissement en cas de vente de votre bien. Pour participer aux frais de gestion du service public d'assainissement non collectif, vous devrez vous acquitter d'une redevance annuelle de 20 € dont les modalités de versement sont en cours de définition.

Nouveau : nous venons d'apprendre que Frazé vient d'être intégrée à l'opération groupée de réhabilitation des installations individuelles pouvant donner droit à une subvention maximale de 5100 € par bénéficiaire.

Contact Mathieu SAULNIER, SPANC (02 37 81 90 45) ou Christine TRECUL, secrétaire de mairie (02 37 29 50 52).

- Pour les **services à la personne**, vous pouvez vous rendre à la Maison de services au public de Thiron Gardais (02 37 49 49 48) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- Enfin une bonne initiative pour les deniers publics : la CDC « Terres de Perche » va généraliser la procédure de **regroupement des achats** qui concernent toutes les communes pour bénéficier de meilleurs tarifs !

« * presque » car nous sommes encore rattachés à Brou à l'échelon départemental, Frazé faisant partie du canton de Brou. Pour le reste (services de l'Etat, Pôle Perche, Parc du Perche, CDC ...) nous sommes percherons !

Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

➤ Budget 2017 : l'église sauvée, les finances communales préservées !

Voté lors du Conseil municipal du 7 avril 2017, le budget 2017 permet d'envisager la poursuite des investissements : réfection de la voirie, remplacement des lampadaires énergivores, amélioration de la salle des fêtes, et bien sûr la fin des travaux extérieurs de l'église.

Rappelons que le budget se construit à partir des prévisions de recettes et dépenses auxquelles on ajoute ou retranche les résultats de l'année précédente. **Or pour 2016**, et malgré une conjoncture générale difficile, la maîtrise des dépenses générales (dépenses de fonctionnement) a permis de dégager un **excédent de fonctionnement de 377 769,54 €**. Cette somme peut donc être réinjectée dans le budget 2017, où elle figure en recettes de fonctionnement pour **285 603 €** (ligne « report de l'exercice antérieur ») et en recettes d'investissement pour **92 166 €** (ligne « Affectation en réserve »).

A la section « Investissement », le solde 2016 était négatif, **- 435 778 €*** , chiffre également reporté dans le budget prévisionnel 2017, en dépenses cette fois, à la ligne « report sur déficit antérieur ».

**Ce solde négatif en 2016 est dû principalement à un décalage d'année entre la réception des subventions des travaux de l'église (tranche 1) dont le solde a été perçu en mars 2017, alors que les dépenses avaient été payées précédemment. De plus, la majeure partie des dépenses des travaux (tranche 2) ont été également imputées sur 2016, alors que le solde des subventions de cette tranche sera perçu d'ici fin 2017. Au final, on a donc des travaux pour l'église principalement payés en 2016 et précédemment, alors que les subventions seront imputées sur 2017 et après.*

Voici le budget prévisionnel 2017 dans une présentation simplifiée (le détail est disponible en mairie) :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES		RECETTES	
Report exercice antérieur	285 603	Subventions d'équipement	468 561
Produits des services	5 550	Dotations, fonds divers	135 435
Dotations (DGF, DSR, FDC)	84 254	Affectation en réserve	92 166
Produits fiscaux	241 910	Virement depuis la section de fonctionnement	15 000
Produits de gestion courante	6 406	Amortissement	39 572
Produits exceptionnels	33 503	TOTAL	750 734
Travaux en régie	10 000	DEPENSES	
Atténuation de charges	11 700	Report déficit antérieur	435 778
TOTAL	678 926	Immobilisations (travaux)	293 700
DEPENSES		Emprunts et dettes remboursés	8 535
Charges à caractère général et de personnel (chauffage, fournitures, éclairage public, personnel mairie, ...)	319 095	Dépenses imprévues	12 721
Autres charges et dépenses (car scolaire, services divers...)	78 399	TOTAL	750 734
Atténuation de produits	2 454		
Charges financières	6 746		
Amortissement	39 572		
Virement vers la section investissement	15 000		
Dépenses imprévues	39 660		
Provisions	178 000		
TOTAL	678 926		

➤ Des taux d'imposition stables

Pour construire le budget primitif 2017, le Conseil municipal a voté les taux d'imposition.

A l'unanimité, il a été décidé de maintenir les taux de 2016, à savoir :

- taxe d'habitation 8,73 %,
- taxe foncière (bâti) 13,04 %,
- taxe foncière (non bâti) 29,34 %.

➤ Les subventions aux associations

Comme chaque année, le Conseil municipal a examiné différentes demandes de subvention. Après délibération, il a décidé d'allouer à chaque association frazéenne une subvention de 350 €, et d'aider différentes associations locales d'intérêt général. L'ensemble de ces subventions est récapitulé dans le tableau suivant :

Comité des Fêtes de Frazé	350 €
La Gaule Frazéenne (pêche)	350 €
Amicale des Anciens Elèves de Frazé	350 €
Le Trait d'Union de Frazé	350 €
Coopérative scolaire de Chassant	350 €
Les Aires du Perche	350 €
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	300 €
APEA (Association des Parents d'Elèves et Amis) Frazé – Chassant - La Croix-du-Perche	150 €
Comice agricole	50 €
Restos du Coeur	50 €
Banque Alimentaire	50 €
Maison Familiale et Rurale de Beaumont-les-Autels	50 €
Société Protectrice des Animaux (prise en charge des animaux d'une personne hospitalisée et décédée depuis)	50 €
LECAP	50 €
VMEH de Brou (visiteurs hospitaliers)	50 €
Prévention Routière	50 €

➤ Que faire de l'ancienne boulangerie ?

L'ancienne boulangerie, au cœur du village, était en vente suite à l'arrêt de l'activité des anciens propriétaires. Après avoir espéré qu'un acheteur se manifesterait et face aux mois qui s'écoulaient, la municipalité a préféré racheter elle-même ce bien (bâti et jardins) afin d'éviter que l'ensemble ne tombe en ruine ou soit squatté.

La visite des locaux est assez surprenante, tant l'ensemble est abimé et dégradé par le temps et certainement par le peu d'investissement et d'entretien de la part des différents propriétaires précédents. Nous allons donc prendre en charge ce nouveau chantier de sauvetage de notre patrimoine, et là encore allons devoir partir à la recherche des aides qui vont permettre de réhabiliter le bâtiment pour qu'il valorise encore notre village.

La question est : que veut-on en faire ?

Pour le jardin ce fût facile : Nicolas, notre commerçant, a aussi une âme de jardinier et nous lui avons loué le terrain (situé rue du 19 Mars). Après défrichage et arrachage des arbustes qui se sont implantés un peu partout sur cette parcelle, Nicolas est en train de finaliser un projet de « jardin botanique » qui est ouvert à toutes les mains vertes de Frazé ! A visée aussi bien décorative que pédagogique, son jardin accueillera tous ceux qui veulent aider, apprendre ou transmettre leurs bonnes idées d'horticulteur en herbe ou avéré ! Pour cela, Nicolas est Président d'une association « Flor'Home 28 » qu'il a lui-même créée et dont le siège est maintenant à Frazé ! N'hésitez pas à le contacter si ce projet vous intéresse !

Pour le bâti c'est plus compliqué : il faut trouver une idée de l'utilisation future des locaux et vitrine (commerces ? chambres d'hôtes ? salle de réception ?...), faire appel à un architecte et lancer l'affaire ! La municipalité est maintenant rompue à ces exercices de réhabilitation mais cela reste un gros projet car, si la façade est modeste, l'intérieur est vaste et permet des rêves de belles réalisations à venir... Tout cela se fera plutôt en 2018...

➤ L'envol

Créé en 2008, l'envol est un dispositif mis en place par la commune pour aider des jeunes à financer un voyage d'études. Trois Frazéennes en ont déjà bénéficié pour partir au Canada, en Amérique du Sud et en Afrique.

Cette année, une quatrième demande a été examinée par le Conseil municipal pour une étudiante partie en stage linguistique en Angleterre.

Pour toute demande d'informations, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

De nouveaux commerçants à la Une : L'Etape des Saveurs vous accueille !

Vous les avez sûrement déjà rencontrés : Romain Taillandier et Nicolas Biard sont désormais les gérants de l'établissement Restaurant-Epicerie-Chambres d'hôtes de Frazé. Ils ont racheté l'affaire et l'ont rebaptisée « **L'Etape des Saveurs** ».

Au-delà du nom, les changements sont visibles : les horaires d'ouverture sont élargis, les plantations ont fleuri dans la cour, le mobilier et la décoration du restaurant sont modifiés, le menu est complété d'une carte, de nouveaux produits sont en vente dans l'épicerie, Internet et TV sont installés dans toutes les chambres, où la déco là aussi a été revisitée, bref on sent qu'un nouveau vent a soufflé sur Frazé !

Nicolas, malgré son jeune âge (34 ans), possède une solide expérience dans la restauration puisqu'il a tenu plusieurs établissements en franchise au Mans ou à Chartres. Romain, son conjoint, est co-proprétaire mais il a un tout autre métier, puisqu'il travaille dans le BTP. Cependant, il n'hésite pas à jouer les épiciers et passe volontiers derrière la caisse !

En cuisine, c'est un 3^{ème} homme qui est aux fourneaux : Pascal, qu'on a pu apprécier auparavant dans un restaurant de Brou et qui a choisi Frazé pour y officier désormais, vous propose des mets de qualité à la carte ou des menus rapides, simples mais délicieux, au déjeuner.

Franck quant à lui est parti ...mais pas très loin : il vit toujours à Frazé et donne volontiers un coup de main, surtout quand il s'agit de pâtisseries, pour notre plus grand plaisir.

Frazé, là encore : une équipe qui gagne !

Merci à tous pour leur dévouement, leur bonne humeur, leur sourire et leur complicité évidente.



Contact : L'Etape des Saveurs

02.37.29.06.20

contact@letape-des-saveurs.com

www.letape-des-saveurs.com

De gauche à droite :

Nicolas Biard et Romain Taillandier, gérants du commerce, et Pascal Abérard, cuisinier.

Evénements communaux et associatifs du premier semestre 2017

Avec 70 pêcheurs, la **journée truites** organisée par la **Gaule Frazéenne** le 15 avril a rencontré un véritable succès. L'association n'avait pas connu une telle fréquentation depuis des années ! Installés sur les rives du plan d'eau de la Cayenne, les pêcheurs ont pu taquiner les quelques 80 kg de salmonidés déversés la veille dans l'étang.

Durant toute la belle saison, et jusqu'au 15 octobre, la pêche aux carpes, tanches, gardons et carnassiers reste ouverte autour de l'étang. Les cartes sont en vente sur place auprès des membres de la Gaule Frazéenne chargés du contrôle, ou à l'épicerie L'Etape des Saveurs.

Tarifs :

- carte annuelle adulte : 35 €
- carte journalière adulte : 6 €
- demi-tarif pour les jeunes de moins de 14 ans
- carte annuelle jeune de Frazé : 10 €
- carte vacances (juillet ou août) : 16 €





©E. Trécul

Cette année, 2 joueurs de tennis de table ont représenté les couleurs du **Trait d'Union de Frazé** lors des championnats nationaux UFOLEP B à Valence (26) les 29 et 30 avril. Emeline Trécul et Louis Gasnier (photo ci-dessus) ont terminé 6^{ème} et 16^{ème} dans leurs catégories respectives.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Fidèles au rendez-vous, les membres de l'Harmonie de Brou ont accompagné en musique la **commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945**. Une cérémonie qui s'est déroulée en présence de M. Sauveur Di Gennaro, ancien combattant.

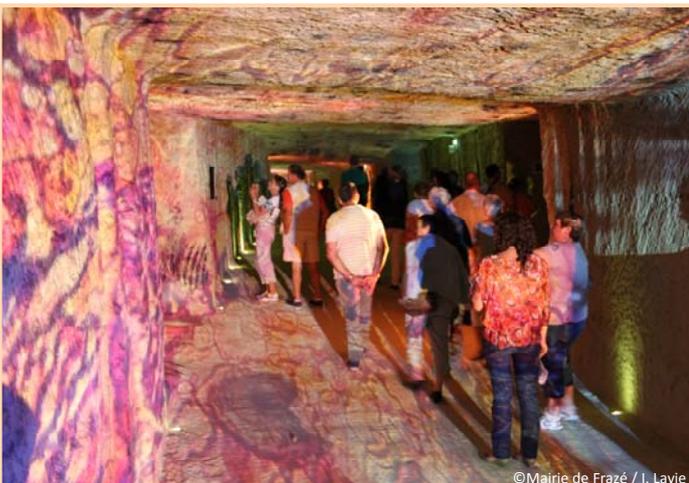


©G. Taillandier

Cette année, pour la **brocante du Comité des Fêtes**, le soleil généreux avait attiré de nombreux exposants (environ 80) ainsi que des chineurs venus faire des affaires ou simplement se promener.

Pour s'aligner sur les tarifs pratiqués dans le secteur, le mètre linéaire cette année était fixé à 2€ au lieu de 2€50. Comme d'habitude, pour se restaurer, le stand du CdF proposait frites, saucisses, sandwiches, crêpes et diverses boissons.

Du côté des organisateurs, les sourires s'affichaient et le moral était au beau fixe. A la fin de la journée, la fatigue était là mais la satisfaction aussi de ne pas s'être investi pour rien car bien entendu, le bilan financier sera bien meilleur que celui de l'an dernier !



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Outre leur traditionnel méchoui de mai, les membres et sympathisants de l'**Amicale des Anciens Elèves de Frazé** ont effectué une excursion dans la région des châteaux de la Loire le 10 juin. Après une visite d'Amboise en petit train, ils ont déjeuné sur le Cher dans le décor enchanteur du château de Chenonceau. En cette journée estivale, la visite des caves de Montrichard (photo ci-dessus) leur a permis de se rafraîchir avant le retour à Frazé.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Organisée en partenariat avec le Parc naturel régional du Perche, la **balade architecturale** du samedi 17 juin a réuni une quinzaine de participants. Pour la plupart issus du milieu de l'architecture, ces yeux experts ont découvert deux constructions contemporaines : une maison d'habitation à la Morinière et le bâtiment communal abritant les chambres d'hôtes en centre-bourg (photo ci-dessus).

Agenda 2017 de Frazé : second semestre

MOIS	DATES	EVENEMENTS	ORGANISATEURS
JUILLET	samedi 1 ^{er} et dimanche 2	100 km du Perche	Trait d'Union (correspondant pour Frazé)
	jeudi 13	Jeux pour tous (17h), apéritif (19h), buffet champêtre (20h), retraite aux flambeaux (22h30), feu d'artifice (23h) et bal	Municipalité / Comité des Fêtes / Trait d'Union
SEPTEMBRE	samedi 16 et dimanche 17	Journées du Patrimoine : animations dans le village et au château	Associations de Frazé / Château / Municipalité
OCTOBRE	samedi 21 à 20h30	Loto	Amicale des Anciens Elèves
NOVEMBRE	samedi 11	Commémoration de l'Armistice, suivie du banquet des aînés	Municipalité et CCAS
	samedi 18 à 18h30	Assemblée générale, suivie d'un repas	Trait d'Union
DECEMBRE	samedi 16 à 15h00	Noël des enfants	Comité des fêtes
	dimanche 17 à 14h00	Arbre de Noël	APEA

Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Nous vous invitons à consulter régulièrement l'affichage devant la mairie ou le calendrier du site internet www.mairie-fraze.fr** afin de vous tenir informé des événements et modalités d'inscription pour les différents repas, etc.

➤ La fête du patrimoine : Frazé s'affiche, 9^{ème} édition !

Cette année, c'est sur le thème « *Patrimoine et Jeunesse* » que se dérouleront les Journées du Patrimoine les **samedi 16 et dimanche 17 septembre**. Il s'agira pour nous de la 9^{ème} édition de « *Frazé s'affiche* ».

Tous nos fidèles bénévoles sont d'ores et déjà mobilisés pour élaborer le programme de cette grande fête qui commencera dès le samedi après-midi par une restitution de l'inventaire du patrimoine bâti mené par le Parc naturel régional du Perche.

Le parc du Château, en accès libre, accueillera de multiples animations culturelles et ludiques : présentations commentées par le propriétaire, concert pyrotechnique associant les airs du quatuor à cordes *2 si 2 la* et le feu d'artifice de *Fêtes et Feux*, chasse au trésor pour les enfants, sans oublier le spectacle d'escrime de la compagnie Estocade.

Après deux années de fermeture pour cause de travaux, l'église ouvrira à nouveau ses portes pour accueillir la messe de Saint-Hubert.

Les visiteurs, attendus nombreux, pourront également découvrir le savoir-faire de plusieurs artisans, ou encore effectuer une promenade en carriole tractée par des chevaux... percherons bien sûr !

Voici le déroulement de ces deux journées de fête, tel qu'il est prévu au moment où ce bulletin est mis sous presse :

Samedi 16 septembre

- 14h00 : Restitution de l'inventaire du patrimoine bâti
- 17h00 : Présentation du Château par les propriétaires
- 20h00 : Barbecue (12 € - réservation avant le 14 septembre)
- 22h30 : Feu d'artifice en musique (quatuor à cordes)

Dimanche 17 septembre

- 09h00 : Randonnée pédestre et vélo
- 10h15 : Chasse au trésor
- 11h00 : Messe de St-Hubert avec *Les Trompes du Perche*
- 12h00 : Cochon grillé dans les communs du Château (20 € - réservation avant le 11 septembre)
- 14h30 : Présentation du Château par les propriétaires
- 15h30 : Spectacle d'escrime « *Pointes d'Histoire* »
- 16h30 : Présentation du Château par les propriétaires
- 17h30 : Spectacle d'escrime « *Pointes d'Histoire* »



©Mairie de Frazé / I. Lavie

*Ce programme peut encore évoluer, les associations, propriétaires du château et élus qui forment le comité de pilotage de « Frazé s'affiche » se réunissent régulièrement pour assurer une fête de grande qualité et penser à tous les détails pratiques. Mais comme d'habitude nous vous communiquons les informations bien en amont afin que ceux qui le souhaitent puissent réserver leurs places aux repas : le nombre de convives est limité, et la priorité des inscriptions est toujours donnée aux Frazéens ! Alors **réservez dès maintenant votre week-end des 16 et 17 septembre et n'hésitez pas à le faire savoir à vos amis !***

Liste électorale : pensez à vous inscrire !

Vous venez de vous installer à Frazé ? Vous venez de fêter vos 18 ans ? Alors n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale. Pour effectuer cette démarche citoyenne, il vous suffit de venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Entre voisins, respectons-nous...

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Pour la quiétude de vos voisins, merci de respecter ces horaires.

Etat civil

Naissances : Tom et Lucas BOUILLY, le 24 avril 2017 au Coudray

Mariage : Florian JEUSSE et Justine DEMEME, le 17 juin 2017

Décès : M. Joël GRAIND'OR, le 05 janvier 2017 à Saint-Nazaire (44)
M. Bernard GOUHIER, le 07 mai 2017 au Coudray



Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h
le mardi après-midi de 14h30 à 16h30
le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h
permanence des élus sur rendez-vous le samedi matin
téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52
fax : 02.37.29.50.14
adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr
site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70
Fabien MASSON, 1^{er} adjoint : 06.26.63.60.03
Isabelle LAVIE, 2^{ème} adjointe : 06.20.35.38.90
Gérard TRECUL, 3^{ème} adjoint : 06.32.00.74.88
Alain GAUTHIER, 4^{ème} adjoint : 06.33.50.50.93

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, vous pouvez appeler le 06.71.53.83.31

Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n° 20 – juillet 2017
Responsable de la publication : Brigitte Pistre, Maire de Frazé
Rédaction : Brigitte Pistre, Isabelle Lavie, Murièle Giroux
Illustrations : Isabelle Lavie, Marie Carillo, Gérard Taillandier, Emeline Trécul
Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel
Impression : Florilège Graphique
Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr rubrique Municipalité → Bulletins municipaux

à noter : Fête Nationale – 13 juillet 2017 à la salle des fêtes

17h00 : jeux pour tous (enfants et adultes)
19h00 : apéritif offert à tous
20h00 : buffet champêtre (pensez à vous inscrire)
22h30 : retraite aux flambeaux, feu d'artifice à l'étang et bal

